

Une École et des conditions de vie dignes

Rennes, le 31 janvier 2022

Contact Presse
Magalie ICHER
06.64.47.49.55

Conseil départemental
de Parents d'Elèves
des Ecoles Publiques
d'Ille-et-Vilaine

5, rue de Lorraine
35000 RENNES
Tél : 02.99.33.99.55

e-mail : fcpe35@sfr.fr
Site : <https://35.fcpe.asso.fr/>



La FCPE35 dénonce la situation dramatique des familles exilées hébergées provisoirement dans le gymnase de l'école de la Poterie à Rennes, dans l'indifférence des autorités françaises.

L'exil est souvent une douleur et une violence pour ces familles, ces enfants et ces adolescents arrivés en France, qui ne quittent pas leur pays par plaisir.

Rappelons-le, le droit à l'éducation, comme la protection de l'enfance en danger, est un droit fondamental, inscrit dans le droit français, le droit européen et le droit international.

L'État doit assumer ses responsabilités.

Pourtant, aujourd'hui encore, sur le sol français, et à Rennes notamment, ce droit est bafoué et une centaine de personnes dont des dizaines d'enfants et d'adolescents se retrouvent plongés dans des situations de profonde détresse humaine et des imbroglios administratifs sans fin.

L'accès à un logement est un droit fondamental qui conditionne l'exercice de nombreux autres droits, comme celui de pouvoir suivre une scolarité ordinaire. Il est temps de mettre un terme à l'hypocrisie et de provoquer une prise de conscience chez les responsables politiques. Aujourd'hui nous assistons à la maltraitance de ces familles de la part de l'État. Ces traitements sont indignes, à fortiori quand on les inflige à des enfants.

Nous demandons aux autorités compétentes :

L'application de l'article L 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles qui impose à la préfecture de leur donner un habitat

C'est à dire :

- la mise à l'abri immédiate des familles à la rue en cette période hivernale,
- des logements dignes et pérennes pour tous,

La régularisation des familles pour permettre une scolarisation sécurisée de leurs enfants.